

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA BAZOUGE-DU-DESERT, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joseph BOIVENT, Maire.

Étaient Présents : M. Joseph BOIVENT, Maire, Mme Angélique ROYER, M. Christophe BRAULT, Mme Marie-Thérèse JOURDAN, MM. Henri ROUSSEAU, Bertrand BAZIN, Franck ROUILLE, Mmes Sylvie GALODE, Claire MABILLE, MM. Noël DALIGAULT, Cédric BARRAIN, Mmes Jessica HARLAIS, Marine HEUZE, Axelle DOISE.

Absent : M. Jean-Philippe BOUDIN.

Secrétaire de séance : M. Christophe BRAULT.

Assistaient également à la séance: Mr Alexandre FONTAINE, Mr Christophe PELE.

Le procès-verbal de la réunion du 26 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

I. ADMINISTRATION GENERALE

2020-034- Désignation des membres des commissions communales

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux conseils municipaux de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal.

- Monsieur le Maire propose de constituer les commissions municipales et expose le rôle de chacune de ces commissions. Il rappelle que le Maire est Président de droit de toutes les commissions.

URBANISME ET VOIRIE

Christophe BRAULT
Angélique ROYER
Marie-Thérèse JOURDAN
Henri ROUSSEAU
Noël DALIGAULT
Franck ROUILLE
Cédric BARRAIN

CANTINE-ENFANCE

Angélique ROYER
Marine HEUZE
Sylvie GALODE
Jessica HARLAIS

CULTURE - ANIMATION

Angélique ROYER
Bertrand BAZIN
Franck ROUILLE
Sylvie GALODE
Claire MABILLE
Jessica HARLAIS

BÂTIMENTS ET EQUIPEMENTS

Marie-Thérèse JOURDAN
Angélique ROYER
Christophe BRAULT
Bertrand BAZIN
Franck ROUILLE
Noël DALIGAULT

COMMUNICATION

Bertrand BAZIN
Franck ROUILLE
Jessica HARLAIS
Marine HEUZE
Axelle DOISE

CONTROLE ELECTION

Marie-Thérèse JOURDAN

2020-035- Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

La composition des commissions d'appel d'offres déterminée par l'article 22 du code des marchés publics est la suivante :

« Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, le maire ou son représentant, président, et trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ».

Membres titulaires

Joseph BOIVENT : _____ 14 voix
Marie-Thérèse JOURDAN : _ 14 voix
Franck ROUILLE : _____ 14 voix
Noël DALIGAULT : _____ 14 voix

Membres suppléants

Angélique ROYER : _____ 14 voix
Christophe BRAULT : _____ 14 voix
Henri ROUSSEAU : _____ 14 voix

Madame Marie-Thérèse JOURDAN et Messieurs Joseph BOIVENT, Franck ROUILLE, Noël DALIGAULT ayant obtenu la majorité absolue, sont élus membres titulaires et Madame Angélique ROYER et Messieurs Christophe BRAULT, Henri ROUSSEAU sont élus membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

2020-036- Désignation des membres des comités consultatifs

Le conseil municipal fixe la composition des comités consultatifs sur proposition du maire. Ces comités peuvent comprendre des élus ou des personnes qui ne sont pas membres du conseil municipal appelés membres qualifiés ; ces comités consultatifs pourront être élargis à des personnes compétentes en fonction des thèmes abordés.

RENOVATION DE LA SALLE DES SPORTS

Conseillers municipaux

Marie-Thérèse JOURDAN
Christophe BRAULT
Angélique ROYER
Bertrand BAZIN
Franck ROUILLE
Noël DALIGAULT

Membres extérieurs

Jean-Luc LESAGE
Maria FOUGERE
Daniel FRITEAU
Sylvie ROUILLE
Stéphanie FEUILLET
Laurence JANVIER
Fabienne HEUZE
Stéphanie JOUENNE
Maxime GUERIN
Un Représentant de l'Ogec

SENTIERS PIETONNIERS

Conseillers municipaux

Bertrand BAZIN
Noël DALIGAULT
Franck ROUILLE
Sylvie GALODE
Claire MABILLE
Marine HEUZE

Membres extérieurs

Jean-Luc LESAGE
André PITOIS
Joseph BEAULIEU
Serge HAMEL

2020-037- COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Monsieur le maire rappelle la composition des représentants de la Commune qui ont désignés en 2014 à savoir :

Délégués titulaires

Marie-Thérèse JOURDAN
Marie-Françoise TURPIN
Daniel BLIN

Délégués suppléants

Jean-Pierre LECOMPTE
Michel NOEL
Catherine PHILIPPEAUX

Il propose que ces noms soient reconduits.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- de nommer Mmes Marie-Thérèse JOURDAN, Marie-Françoise TURPIN, Mr Daniel BLIN comme délégués titulaires,
- de nommer Mme Catherine PHILIPPEAUX et Mrs Michel NOEL et Jean-Pierre LECOMPTE comme délégués suppléants.
-

2020-038- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le maire rappelle que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est créée par l'organe délibérant de Fougères Agglomération qui en détermine le nombre de membres. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant qu'il devra désigner. Il appartient donc aux conseils municipaux de désigner leurs représentants parmi l'ensemble des conseillers municipaux.

La CLECT a pour mission principale de procéder à l'évaluation des charges transférées à Fougères Agglomération.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner Madame Sylvie GALODE, en tant que membre titulaire et Madame Angélique ROYER en tant que membre suppléante pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- de nommer Madame Sylvie GALODE, déléguée titulaire de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.
- de nommer Madame Angélique ROYER, déléguée suppléante de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.
-

2020-039- Désignation des représentants de Fougères Agglomération au SDE35 (Syndicat Départemental d'Energie d'Ille et Vilaine)

Monsieur le maire informe que les Communes du pays de Fougères doivent désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui les représentera auprès du syndicat, autorité chargée de l'organisation du service public local de l'énergie d'Ille et Vilaine.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- de désigner Mme Claire MABILLE, membre titulaire et Mr Joseph BOIVENT, membre suppléant.

2020-040- Désignation des représentants de Fougères Agglomération au SMICTOM du Pays de Fougères

Monsieur le Maire rappelle que depuis la loi Notre, les Communautés de Communes se sont vus transférer la compétence collective de traitement des déchets jusqu'alors exercée au niveau communal. Désormais, ce sont des représentants de Fougères Agglomération qui siègent au SMICTOM du Pays de Fougères. Le Maire propose de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune au sein de ce collège.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- de désigner Mme Marie-Thérèse JOURDAN, membre titulaire,
- de désigner Mme Sylvie GALODE, membre suppléant.

2020-041- Désignation des représentants de Fougères Agglomération au SCOT

Monsieur le maire propose de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein de Fougères Agglomération qui siègeront au comité syndical du SCOT.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- de désigner Monsieur Bertrand BAZIN, délégué titulaire,
- de désigner Monsieur Franck ROUILLE, délégué suppléant.

2020-042 – Election des délégués des structures intercommunales : Office Cantonal Sportif

OFFICE CANTONAL SPORTIF

Monsieur le maire propose de nommer :

Déléguée titulaire
Jessica HARLAIS

Déléguée suppléante
Marine HEUZE

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- de nommer Mme Jessica HARLAIS comme déléguée titulaire et Mme Marine HEUZE comme déléguée suppléante.

2020-043 – Election des délégués des structures intercommunales : Société d'Agriculture

SOCIETE D'AGRICULTURE

Monsieur le maire propose de nommer :

Délégué titulaire
Christophe BRAULT

Délégué suppléant
Joseph BOIVENT

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- de nommer Mr Christophe BRAULT comme délégué titulaire et Mr Joseph BOIVENT comme délégué suppléant.

2020-044 – Election des délégués des structures intercommunales : Office Cantonal Culturel

OFFICE CANTONAL CULTUREL

Monsieur le maire propose de nommer :

Délégué titulaire
Henri ROUSSEAU

Délégué suppléant
Jessica HARLAIS

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- de nommer Mr Henri ROUSSEAU comme délégué titulaire et Mme Jessica HARLAIS comme déléguée suppléante.

2020-045 – Election des délégués des structures intercommunales : Prévention routière

PREVENTION ROUTIERE

Monsieur le maire propose de nommer Monsieur Cédric BARRAIN, délégué de la prévention routière.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- de nommer Mr Cédric BARRAIN délégué de la prévention routière.

2020-046 – Election des délégués des structures intercommunales : Maisons et jardins fleuris du canton de Louvigné du Désert

MAISONS ET JARDINS FLEURIS DU CANTON DE LOUVIGNE DU DESERT

Monsieur le maire propose de nommer :

Déléguée titulaire
Marie-Thérèse JOURDAN

Déléguée suppléante
Claire MABILLE

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- de nommer Mme Marie-Thérèse JOURDAN comme déléguée titulaire et Mme Claire MABILLE comme déléguée suppléante.

II- FINANCES

2020-047- Vote des subventions communales 2020

Au vu des demandes et, comparativement aux subventions accordées les années passées, et sur proposition de la Commission de finances,

***Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 1 voix contre
(en désaccord avec la subvention Téléthon),
après en avoir délibéré, Décide***

- de valider les subventions suivantes :

| ASSOCIATIONS | VOTE 2020 |
|---|--------------------|
| AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE LOUVIGNE DU DESERT ET SES ENVIRONS | 250,00 € |
| U.N.C. – Soldats de France | 200,00 € |
| CLUB DE L'ESPERANCE | 300,00 € |
| COMITE DES FÊTES | 1 300,00 € |
| E.S.B Volley | 1 200,00 € |
| F.C.L.B Football | 1 500,00 € |
| CREADECORS | 300,00 € |
| OFFICE CANTONAL CULTUREL (1) | 1 100,00 € |
| PREVENTION ROUTIERE | 35,00 € |
| RLB CYCLOS | 200,00 € |
| MAISONS ET JARDINS FLEURIS DU CANTON DE LOUVIGNE (2) | 154,00 € |
| SOCIETE D'AGRICULTURE (3) | 363,00 € |
| TELETHON | 100,00 € |
| F.E.V.I.L.D.E.C (Entente du Désert) | 450,00 € |
| BAZOUGE QUALITE ENVIRONNEMENT | 300,00 € |
| ASSOCIATION FERME DE MALAGRA | 400,00 € |
| Familles domiciliées sur la commune pour séjours d'études, de découverte ou linguistiques en établissements scolaires (4) | 1 000,00 € |
| Associations locales extérieures (pour les enfants domiciliés sur la commune) (5) | 1 000,00 € |
| TOTAL | 10 152,00 € |

(1) 1,00 € x 1 100 habitants pour 2020

(2) 0,14 € x 1 100 habitants pour 2020

(3) 0,33 x 1 100 habitants pour 2020

(4) Somme de 20,00 € par élève domicilié sur la commune versée aux familles dont les élèves fréquentent les établissements scolaires publics et privés du 1er et second degré pour tout séjour d'une durée minimale de 5 jours, une fois par an.

(5) Somme de 10,00 € par enfant inscrit dans une association locale sur le canton de Louvigné Du Désert. Elle sera versée directement à l'association sur inscription des enfants.

2020-048- OGEC STE ANNE : Approbation d'une subvention exceptionnelle

A la demande de l'OGEC et suite à la commission de finances en date du 11 juin dernier, il a été décidé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'OGEC de l'école Privée Ste Anne afin de faire face à une recrudescence du nombre d'enfants pris en charge sur le temps de garderie et à la nécessité de recruter une deuxième personne.

Après débat, Monsieur le Maire propose de leur accorder une subvention exceptionnelle de 2500,00 €

(Jessica Harlais ne prend pas part au vote)

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- d'accorder à l'OGEC de l'école Privée Ste Anne une subvention exceptionnelle de 2 500,00 €.

2020-049- Vote des taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de voter le taux des taxes foncières pour l'année 2020.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- de maintenir les taux des taxes foncières pour l'année 2020. Ceux-ci sont les suivants :

| | |
|--------------------------|---------|
| Taxe foncière (bâti) | 11,07 % |
| Taxe foncière (non bâti) | 37,24 % |

2020-050- Vote du Budget Primitif de la Commune pour l'année 2020

La Commission de finances s'est réunie le 11 juin dernier pour préparer le budget primitif 2020 de la Commune présenté ci-après et suite aux orientations de la dernière réunion de conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, Décide

- de voter favorablement le budget primitif 2020 de la Commune au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, comme suit :

Section de Fonctionnement

| | |
|---|----------------------------|
| 011 Charges à caractère général : | 182 911,00 € |
| 012 Charges de personnel et frais assimilés : | 298 550,00 € |
| 014 Atténuations de produits : | 1 500,00 € |
| 022 Dépenses imprévues : | 2 500,00 € |
| 023 Virement à la section d'investissement : | 258 966,85 € |
| 042 Opération de transfert entre sections : | 10 188,83 € |
| 65 Autres charges de gestion courante : | 218 493,00 € |
| 66 Charges financières : | 12 080,00 € |
| 67 Charges exceptionnelles | 1 200,00 € |
| 68 Dotations aux provisions | 1 810,00 € |
| <i>Total Dépenses Fonctionnement :</i> | <i>988 199,68 €</i> |

| | |
|---|----------------------------|
| 002 Résultat reporté : | 216 246,08 € |
| 013 Atténuations de charges : | 13 000,00 € |
| 042 Opérations d'ordre de transfert : | 10 423,60 € |
| 70 Produits des services, du domaine : | 50 397,00 € |
| 73 Impôts et taxes : | 360 027,00 € |
| 74 Dotations, subventions et participations : | 306 756,00 € |
| 75 Autres produits de gestion courante : | 31 000,00 € |
| 77 Produits exceptionnels | 350,00 € |
| <i>Total Recettes Fonctionnement :</i> | <i>988 199,68 €</i> |

Section d'investissement

| | |
|---|------------------------------|
| 020 Dépenses imprévues : | 5 000,00 € |
| 040 Opération d'ordre entre sections : | 10 423,60 € |
| 041 Opérations patrimoniales : | 563 550,00 € |
| 10 Taxe d'Aménagement : | 563,00 € |
| 16 Emprunts et dettes assimilés : | 89 415,31 € |
| 20 Immobilisations incorporelles : | 119 150,00 € |
| 21 Immobilisations corporelles : | 335 200,00 € |
| 204 Subventions d'équipement versées | 30 800,00 € |
| 23 Immobilisations en cours : | 424 550,00 € |
| <i>Total Dépenses Investissement :</i> | <i>1 578 651,91 €</i> |

| | |
|---|------------------------------|
| 001 Solde d'exécution de la section d'inv : | 99 236,17 € |
| 021 Virement de la section de fonct. | 258 966,85 € |
| 040 Opérations d'ordres : | 10 188,83 € |
| 041 Opérations patrimoniales : | 563 550,00 € |
| 10 Dotations, fonds divers et réserves : | 14 500,00 € |
| 13 Subventions d'investissement : | 352 850,00 € |
| 16 Emprunts et dettes | 273 360,06 € |
| 21 Immobilisations corporelles | 6 000,00 € |
| <i>Total Recettes Investissement :</i> | <i>1 578 651,91 €</i> |

2020-051 - Vote du budget annexe 2019 du lotissement « La Noë III »

La Commission de finances s'est réunie le 11 juin dernier pour préparer le budget annexe 2020 du lotissement La Noë III présenté ci-après.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, Décide

- de voter favorablement le budget annexe 2020 du lotissement La Noë III au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, comme suit :

| | |
|---|---------------------|
| 002 Résultat de fonctionnement reporté | 3 435,97 € |
| 71351 Variation de stock de produits | 17 728,40 € |
| 71355 Variation de stock de terrains aménagés | 42 391,46 € |
| 023 Virement de la section d'investissement | 7 591,24 € |
| Total Dépenses Fonctionnement : | 71 147,07 € |
| <hr/> | |
| 7015 Vente de terrains aménagés : | 19 541,12 € |
| 71351 Variation de stock de produits | 8 407,04 € |
| 71355 Variation de stock de terrains aménagés | 43 198,90 € |
| Total Recettes Fonctionnement : | 71 147,07 € |
| <hr/> | |
| 001 Résultat investissement reporté : | 60 119,86 € |
| 3551 Produits finis | 8 407,04 € |
| 3555 Terrains aménagés | 43 198,90 € |
| Total Dépenses Investissement : | 111 725,81 € |
| <hr/> | |
| 16 Emprunts et dettes assimilés : | 44 014,71 € |
| 3551 Produits finis | 17 728,40 € |
| 3555 Terrains aménagés | 42 391,46 € |
| 021 Virement de la fonction de fonctionnement | 7 591,24 € |
| Total Recettes Investissement : | 111 725,81 € |

2020-052 – Clôture du BP Annexe du lotissement Les Châtaigniers

Suite à la commission de finances du 11 juin dernier, Monsieur le maire propose à l'assemblée de clôturer le BP du lotissement à compter de 2020 car le projet est abandonné. Le budget n'a jamais fonctionné depuis sa création. Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, Décide

- de clôturer définitivement le budget annexe du lotissement les Châtaigniers.

2020-053- Remboursement facture d'achat d'élastiques

Monsieur le maire informe que la Commune a pris l'initiative de fabriquer des masques avec la collaboration des bénévoles couturières. Madame Angélique ROYER a réglé une facture personnellement pour ce projet d'un montant de 73,00 €. Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de rembourser cette facture à Mme Angélique ROYER.

Mme Angélique ROYER ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, Décide

- de rembourser la somme de 73,00 € à Angélique ROYER.

2020-054- Annulation des acomptes lors des réservations des salles communales

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite à la crise sanitaire, certains particuliers ont annulé leur réservation de salles qui ont eu lieu entre mars et août 2020. Monsieur le maire

propose de rembourser les acomptes versés en 2019 et 2020 pour les personnes qui n'ont pas reportées la date.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- de rembourser les acomptes des réservations qui ont eu lieu entre mars et août 2020 aux personnes qui ne reportent pas la réservation.

2020-055- Contrat d'apprentissage : Approbation du devis

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'un recrutement a été lancé au service technique dans le cadre d'un contrat d'apprentissage suite à la délibération n° 2020-024. Il présente un devis de la MFR de St Grégoire qui propose une formation conçue spécialement pour les petites collectivités locales sur une période de 2 ans avec

- un module bâtiment,
- un module sur l'entretien et aménagement des espaces verts,
- un module sur les travaux de sécurité, entretien de la voirie et des réseaux divers,
- un module sur la réglementation des ERP, sécurité et communication.

Claire MABILLE a réitéré le souhait d'ouvrir cette formation à un plus large public notamment aux personnes plus âgées et de cibler le poste sur la partie bâtiment afin de bien définir le travail entre les deux agents.

Monsieur le maire affirme que le service technique est principalement orienté vers les espaces verts et voirie ainsi que l'entretien des bâtiments. La formation proposée est en relation avec les besoins de la Commune.

Après débat, Monsieur le maire propose de valider le devis d'un montant de 9 250,50 € répartie sur 2 ans avec une prise en charge à 50% par le CNFPT.

***Le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 2 voix contre et une abstention,
après en avoir délibéré, Décide***

- de valider le devis d'un montant de 9 250,50 € réparti sur 2 ans sous réserve d'avoir un candidat en septembre prochain,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier et de demander le financement à la CNFPT.

2020-056- Salle des Sports : Approbation de l'APS

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée délibérante que Monsieur Patrice REY, architecte et l'entreprise CERTA ont présenté le projet le 05 juin dernier. Quelques remarques ont été apportées après cette présentation notamment, la disposition d'une partie des tribunes qui ne se trouvent pas au centre du terrain, la mise en place de panneaux photovoltaïques, l'installation de but. Monsieur le Maire informe que ces différentes observations pourront être affinées au stade d'avant-projet détaillé et seront transmises au cabinet d'architecte. Après débat,

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- de valider l'avant-projet sommet avec un montant estimatif de 530 000,00 € HT.

2020-057- Salle des Sports : Attribution pour la mission contrôle technique

Dans le cadre des travaux de la rénovation de la salle des sports et suite à la consultation lancée par la collectivité concernant la mission de contrôle technique, Monsieur le maire soumet à l'assemblée les différents devis reçus.

- QUALICONSULT, St Grégoire (35) : 3 452,00 € HT,
- SOCOTEC, Cesson Sévigné (35) : 3 730,00 € HT,
- APAVE, Le Rheu (35) : 4 280,00 € HT.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
décide***

- de retenir le bureau d'études techniques Qualiconsult, dont le siège social est à Saint Grégoire pour un montant de 3 452,00 € HT,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif au dossier.

2020-058- Salle des Sports : Attribution pour la mission Géotechnique

Dans le cadre des travaux de la rénovation de la salle des sports et suite à la consultation lancée par la collectivité concernant la mission géotechnique, Monsieur le maire soumet à l'assemblée les différents devis reçus.

- ECR Environnement, La Chapelle de Fougeretz (35) : 3 930,00 € HT,
- APOGEA, Rennes (35) : 2 780,00 € HT,

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
décide***

- de retenir le bureau d'études techniques APOGEA, dont le siège social est à Rennes pour un montant de 2 780,00 € HT,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif au dossier.

2020-059- Salle des Sports : Attribution Mission Diagnostic Amiante

Dans le cadre des travaux de la rénovation de la salle des sports et suite à la consultation lancée par la collectivité concernant le diagnostic amiante, Monsieur le maire soumet à l'assemblée les différents devis reçus.

- QUALICONSULT, St Grégoire (35) : 390,00 € HT,
- SOCOTEC, Cesson Sévigné (35) : 420,00 € HT,
- APAVE, Le Rheu (35) : 700,00 € HT,
- SECURIS BTP (35) : 820,00 € HT,
- BUREAU VERITAS (35) : 550,00 € HT.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
décide***

- de retenir l'entreprise QUALICONSULT, dont le siège social est à St Grégoire (35) pour un montant de 390,00 € HT,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif au dossier.

2020-060- Révision des loyers des logements communaux 2020

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que les loyers sont révisés chaque année, au 1^{er} juillet, selon les variations de l'indice du coût de la construction publié par l'I.N.S.E.E. La révision applicable au 1^{er} juillet 2020 est positive : + 0,92 %.

En raison du maintien de loyers depuis plus de 15 ans, Monsieur le maire propose d'appliquer une augmentation de 1% pour les logements ci-dessous.

| | |
|---------------------------------|-------------------|
| 4A rue Lesquen _____ | 410,00 €/mois |
| 4B rue Lesquen _____ | 395,00 €/mois |
| 4C rue Lesquen _____ | 460,00 €/mois |
| 2 rue Langlet _____ | 480,00 €/mois |
| 10 rue Lesquen _____ | 350,00 €/mois |
| 11 Rue Chanoine Hélesbeux _____ | 773,95 €/semestre |

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide**

- d'augmenter de 1% pour l'année 2020 le montant des loyers des logements suivants :

| | |
|---------------------------------|-------------------|
| 4A rue Lesquen _____ | 414,10 €/mois |
| 4B rue Lesquen _____ | 398,95 €/mois |
| 4C rue Lesquen _____ | 464,60 €/mois |
| 2 rue Langlet _____ | 484,80 €/mois |
| 10 rue Lesquen _____ | 353,50 €/mois |
| 11 rue Chanoine Hélesbeux _____ | 781,69 €/semestre |

2020-061- Cantine Municipale : Révision des tarifs 2020-2021

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux les tarifs actuels des repas pris à la cantine. Il est proposé au conseil municipal d'actualiser les tarifs de la cantine.

Pour rappel en 2019-2020 :

Pour les enfants :

REGULIEREMENT 3,60 €

OCCASIONNELLEMENT 3,90 €

Pour les adultes :

TARIF UNIQUE 4,50 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide**

- d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2020/2021 selon le tableau suivant :

Pour les enfants :

REGULIEREMENT 3,65 €

OCCASIONNELLEMENT 3,95 €

Pour les adultes :

TARIF UNIQUE 4,60 €

III-AFFAIRES DIVERSES

1- Remerciements de l'Association Anne Boivent

Monsieur le maire informe l'assemblée que la Commune a reçu de la part de l'association Anne Boivent des remerciements pour la remise de masques pendant le confinement.

2- Histoire de l'horloge installée dans le clocher de l'église

Monsieur le maire informe l'assemblée que Monsieur Frédéric Pingliez cherche des informations sur l'ancienne horloge installée dans le clocher de l'église par la Société Henri ROY. En effet, il souhaite faire un inventaire sur ce type de patrimoine.

3- Evolution des tarifs du Centre de Loisirs

Monsieur le maire informe que la Commune de Louvigné du Désert souhaite revoir les tarifs du Centre de Loisirs à compter de septembre prochain. Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'une harmonisation des tarifs sur l'ex-canton de Louvigné du Désert a été réalisée. Afin de continuer sur cette application, la commune de Louvigné du Désert souhaite connaître la position de la Commune. La commission enfance propose de rencontrer la Commune de Louvigné du Désert pour en discuter.

4- Courrier de Mr et Mme Fontaine domiciliés à Bruet

Monsieur le maire propose à l'assemblée de planifier une commission voirie pour discuter du dossier. La réunion aura lieu le samedi 4 juillet 2020 à 11h00.

5- Demande d'un aménagement au Carrefour du Chêne au Département

Monsieur Franck ROUILLE demande à ce que la Commune fasse un courrier au Département pour faire une étude sur un aménagement spécifique afin de sécuriser des piétons et de faire ralentir les véhicules au carrefour du Chêne. Le maire rappelle que la limitation de vitesse est fixée à 70 km/heure et propose dans un premier temps de contacter régulièrement les gendarmes pour faire des contrôles.

6- Bazouge Qualité Environnement

Monsieur Bertrand BAZIN informe que Bazouge Qualité Environnement a réalisé un escalier au lieudit « Le Grand pas » avec des bordures en granit. Un portillon sera installé au bout de la passerelle des pêcheurs.

7- Dates à retenir

- Réunion avec le candidat du Restaurant : le samedi 04/07/2020 à 9h30
- Commission urbanisme : le samedi 04/07/2020 à 11h00
- Commission Communication : jeudi 02 juillet 2020
- Commission de Finances : lundi 06 juillet 2020 à 20h30
- Conseil municipal : le vendredi 10 juillet 2020 à 20h30

La séance est levée à 00 heures et 30 minutes.

Fait et délibéré le 26/06/2020

Le Secrétaire de Séance,
Christophe BRAULT



Le Maire,
Joseph BOIVENT

